

NTAMUGABUMWE  
R.C.A 1740/Kg11  
Cpte B.C.R 13200/08  
B.P 140 NYAMATA.

Nyamata, le 20/3/1989

Pour accord  
Le Ministre de la Justice

MUGENZI Louis Marie  
Secrétaire Général

Vu pour vérification, approbation imputation  
à charge de 19.005.04.02.17  
inscrit sous poste 67 du 22-3-89  
Kigali, le 22-3-89  
Le Procureur Général

04 AVR. 1989

FACTURE N1/89

Marché n°200/Bud.07.09/MP. 598 du 05 Janvier

1989.

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice, doit à Monsieur NTAMUGABUMWE la somme de UN MILLION CENT CINQUANTE MILLES FRANCS RWANDAIS (-1.150.000-). Pour lui avoir fourni Quarante tonnes (40.000 kgs) de farine de Manioc à raison de 25,5 Frs /Kg à la Prison de Ruhengeri et Cinq milles kgs (5000 kgs) à la Prison de Kabaya à raison de 25 frs/Kgs. Conformément à la lettre n°657 Bud.07.09/MP.598 du 21 février 1989 du MINIFINECO et suivant les Bordereaux d'Expédition en annexe; n°01/89; 02/89; 03/89 01/89; 02/89; 03/89.

Soit	40.000 $\times$ 25,5	= 1.020.000 Frw
	5.000 $\times$ 26	= 130.000 Frw
Total		1.150.000 Frw
Caution de 5%	1.150.000 $\times$ 5	= 57.500 Frw
Net à payer	1.150.000 - 57.500	= 1.092.500 Frw

o.p. 689 du 14-4-89

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de UN MILLION QUATRE VINGT SOUZE MILLE DEUX CENTS FRANCS RWANDAIS (1.092.500 Frw)

sur réception conforme  
Kigali, le 20/3/89

Pour la Fourniture conforme  
NTAMUGABUMWE

MARIYANGA Alphonse  
Commandant  
Directeur Général

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 30 MARS 1989

# Bordereau d'Expédition

N° 03

Ruhengeri le 10/03 1989

Expéditeur : Hamugabumwe

Destinataire : Prison Ruhengeri

Imprtkaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
Sacs	262	Farine de manioc quatorze mille kilos	14.000kg
		Temons	
		1 Basesa Antoine	
		2 Zirushya	
		3 Rutikanga	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :

A.B 8822  
Dai hatu  
Hamugabumwe

Reçu les marchandises en bon état

le Destinataire

PRISON RUHENGERI



# Bordereau d'Expédition

N° 02/89

Ruhengeri le 02/13 1989

Expéditeur : Hamugabumwe Fledien

Destinataire : Prison de Ruhengeri

Imprifaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Farine de manioc	10206kg
		dit mille deux cent et six kilos (10206kg)	
		Temoins	
	1.	Basesa Antoine	Ray
	2.	Ntawiranga	Yand
	3.	Zimu Kibili	Mulle

Enlevé par

Camion : Daihatsu N° AB-8728

Chauffeur : Wacabaseme

Reçu les marchandises en bon état

Le Destinataire



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

# Bordereau d'Expédition

N° 01/89.

Ruhengeri le 14/02/89 19 89

Expéditeur : Ntamugabumwe Félicien

Destinataire : Prison Ruhengeri

Imprtkaf

- Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Farine de manioc quinze mille sept cent nonante quatre kilos	15794kg
		Temoins	
		1. Basesa Antoine Hap	
		2. Ntawiyanga	
		3. Zimu kub. <del>...</del>	

Enlevé par

Camion : Daihatsu AB.8728.

Chauffeur : Wacaloseme

Reçu les marchandises en bon état

Le Destinataire  
Prison Ruhengeri

*[Signature]*

*[Signature]*



# Bordereau d'Expédition

N° 03/89

KABAYA le 13/ Mars 1989

Expéditeur : NTA MUGABUWE

Destinataire : PRISON - KABAYA

Imprikaf

- Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
Sous	27	<p>[Blacked out]</p> <p><u>F. de Manioc</u> Mille deux cent quatre- Vingt six kilos</p> <p>1.286</p> <p>1. MUYI RA MUGUERA 2. MUKAMYU MDO 3. KABARERA</p>	12.86

Enlevé par DAI HATSU

Camion : AB 87-28

Chauffeur : BALA SEHE

Reçu les marchandises en bon état

Le Destinataire



KABAYA

# Bordereau d'Expédition

N° 02

KABAYA le 25 février 1989

Expéditeur : NTAMUGABUMWE

Destinataire : Prison KABAYA

Imprikaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
<u>Sacs</u>	<u>27</u>	<u>Farine de manioc</u> <u>Mille quatre cent quatre</u> <u>vingt-neuf kilos</u> <u>1.489kg</u> <u>Témoins</u> <u>1. M. NYUNDO</u> <u>2. N. MUGWERA</u> <u>3. LISERUBANDE</u>	<u>1.489kg</u>

Enlevé par

Camion : DAIHATSU AB87R

Chauffeur : WACASEME

REPUBLICQUE RWANDA  
Reçu les marchandises en bon état  
D. N. N. Kabaya  
Le Destinataire :  
NDIHOHO RO - posteur

# Bordereau d'Expédition

N° 01

KABAYA le 09 mai 1989

Expéditeur : NTAMUGABUMWE

Destinataire : Prison KABAYA

Imprifaf

• Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
Sac	53	Farine de manioc	2.225kg
		deux mille deux cent vingt cinq kilos	
		(2.225kg)	
		Témoins:	
		1. N. MUGWERA	
		2. M. NYUNDO	
		3. LISERURANDE	

Enlevé par

Camion : DAIHATSU AB3728

Chauffeur : WACASEME

Reçu des marchandises en bon état.

Le Destinataire: Prison KABAYA



✓ Monsieur NTAMUGABUMWE  
B·P· 140  
NYAMATA

Monsieur,

Subsidiairement à la lettre n° 200/Bud·07·09/MP·598 du 5 janvier 1989 du Ministère des Finances et de l'Economie relative à la fourniture du bois de chauffage aux services publics, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes également déclaré attributaire du marché de fourniture de 180·000 Kgs de farine de manioc destinée au Service Pénitentiaire durant l'année 1989 au prix total de QUATRE MILLIONS SIX CENT MILLE (4·600·000) Francs Rwandais soit aux prix unitaires ci-après rendu destination.

Cette quantité se répartit comme suit :

Services consommateurs	Quantité annuelle en Kgs	Prix unitaire en Frw
1· Prison Ruhengeri	160·000	25,5
2· Prison Kabaya	20·000	26

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud·07·09/MP·539 du 23 novembre 1988 en votre possession, l'Administration se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures selon ses besoins. Cette éventuelle modification vous sera adressée par lettre recommandée.

Les autres conditions spécifiées dans ma lettre précitée régissent ce marché-ci.

Le Ministre des Finances  
NTIGULIRWA Benoit

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice  
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Service Pénitentiaire et des C·R·P· au Ministère de la Justice  
KIGALI

